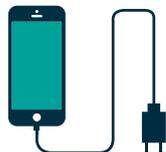


COLIS POUR NOS PATIENTS HOSPITALISÉS



CONTENU ACCEPTÉ



Lunettes - Téléphones et chargeurs - Appareils auditifs - Cartes postales - Photos...

Et tout autre objet de petite taille qu'il est facile de désinfecter sans endommager.



Le proche doit fournir une liste précise des objets apportés (inventaire) ainsi que son nom, prénom et date de naissance et ceux du patient hospitalisé.



CONTENU REFUSÉ



Vêtements - Objets volumineux - Nourriture et boissons - Tabac - Médicaments

PROCÉDURE

- 1 colis maximum par patient et par semaine.
- Nos équipes livreront les effets des patients dans leurs services respectifs.

QUAND ? 7j/7 uniquement de **11h30 à 13h00**

LIEU ? **Lieu unique pour tous les dépôts : hall d'accueil du CHU**

(Boulevard Kennedy 2 – 7000 Mons) et ce tant pour les patients du CHU Ambroise Paré que pour le CHP Chêne aux Haies.